

.Clermont-Ferrand, le 18 juin 2007

UNE PARODIE DE NEGOCIATION !

Le contrat d'intéressement vient d'être signé – à ce jour – par 2 organisations syndicales : **F.O et le SNB !**

De prime abord, nous tenons à féliciter la Direction Générale pour ses manœuvres stratégiques, son sens de la négociation, sa persévérance mais surtout son obstination à maintenir ses positions de la 1^{ère} à la dernière réunion (*hormis le sujet sur les clients actifs : dont acte !*).

La position de la **CFTC-BPMC** était claire. Dès la fin de la 1^{ère} réunion, nous nous sommes tout de suite aperçus que la Direction ne bougerait pas d'un yota ses positions sinon à la marge. Nous vous avons dès lors annoncé que la **CFTC-BPMC** ne signerait pas l'intéressement dans de telles conditions et nous avons tenu bon !

A l'antépénultième réunion, force était de constater que notre vision était la bonne.

Par la suite, des manœuvres de tourniquet entre certaines organisations syndicales et la Direction Générale laissaient entrevoir des « arrangements » :
le chant des sirènes, les portes closes, les manœuvres souterraines, etc...etc... !!!!

Le lundi 11 juin 2007, un Comité d'Entreprise Exceptionnel se tenait pour consultation sur le projet de contrat d'intéressement et sur l'avenant de la participation. **Les élus ont voté à l'unanimité CONTRE les 2 projets. (9 voix contre !)**

Dans la foulée, une énième réunion non programmée et excluant d'office la **CFTC-BPMC** – les absents ont toujours tort – était organisée par la D.G.. Elle permettait aux O.S. citées plus haut **de parapher le contrat d'intéressement** sans qu'une seule modification ne soit apportée hormis sur l'avenant à la participation qui a vu le projet modifié d'un chouïa avec une nouvelle portée à 3 ans (2007-2008-2009) !

Les élus de la majorité ont voté CONTRE, leurs Délégués Syndicaux ont passé outre !!!

De fait, et après les tergiversations et les palinodies de ces deux O.S., la section **CFTC-BPMC** tient à se délecter du fameux tract « jaune » distribué le 30 mai 2007 et dont le titre évocateur était :

« LA LANTERNE ROUGE SE REBIFFE ! »

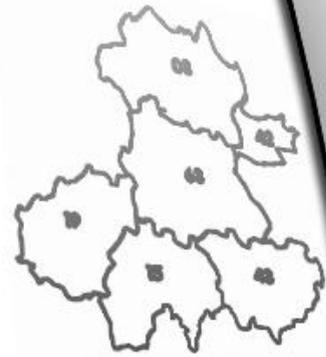
« *Même si la perfection n'est pas de ce monde (en tout cas pas du monde B.P.M.C.), il y a des déséquilibres qui sont plus urgents à corriger que d'autres. Notamment celui qui existe entre le résultat net dégagé par la banque en 2006 (20 millions d'euros) et le montant franchement frugal de l'intéressement distribué. Malgré l'excellence des résultats, la BPMC se classe piteusement avant-dernière de toutes les Banques Populaires du Groupe : une situation que la Direction entend bien laisser en l'état. ».*

Continuons cette lecture si intéressante :

« Les chiffres sont clairs : le mode de calcul actuel plombe l'intéressement depuis 3 ans..... »

Bravo, Mesdames et Messieurs
de vous en être rendu compte 3 ans
après avoir signé !

La CFTC-BPMC avait prévu le coup et pour vous prouver nos dires nous vous rappelons notre tract du 27 mai 2004:



Clermont-Ferrand, le 27 mai 2004

LA CFTC-BPMC ne signe pas l'intéressement 2004-2006

La CFTC-BPMC est opposée à la démarche initiée par l'Entreprise à savoir la comparaison de notre R.B.E. corrigé par rapport aux autres banques populaires régionales (B.P.R.).

Il faut noter que sur l'année 2003 la BPMC est avant-dernière quant à notre PNB. Nous sommes aussi en milieu de peloton dans le tableau sur les effectifs du groupe. La corrélation est - à notre avis - vite faite.

D'autre part si nous prenons en compte cette démarche reposant sur un mécanisme et des règles qui doivent-nous « booster » par rapport aux autres BPR et que l'on peut aller plus vite que les autres sans moyen humain supplémentaire cela veut dire que les salariés BPMC du réseau ne faisaient à ce jour pas grand chose... pourtant nous avons souvent évoqué dans cette instance que nos collègues étaient surbookés... alors la CFTC-BPMC pose la question :

que vont devoir faire nos collègues du réseau pour être - plus encore - meilleurs que les autres BPR à moyens constants ?

Quant au mode de calcul sur le RBE nous pensons que les salariés BPMC ne sont pas maîtres :

- des frais généraux (IAS, le ratio McDonough, i-bp, le projet Equinoxe etc....)
- des provisions

La CFTC a une **Crainte** c'est de conserver le seuil de déclenchement minimum sur les 3 prochaines années. Pourquoi « faire fi » des sommes importantes perçues par les salariés des autres banques populaires régionales au titre de l'intéressement - puisque maintenant certains d'entre-nous votent sur une comparaison entre les BPR - .

Mesdames, Messieurs, allez jusqu'au bout de votre logique !

Nous terminerons cette déclaration en disant que se suffire du seuil de déclenchement minimum et du système de répartition n'est pas une fin en soi pour un accord d'intéressement équitable et performant.

CONCLUSION :

Avec le nouvel accord, vos intérêt va augmenter très légèrement dans les 3 années à venir.

Comme annoncé précédemment, certains collègues d'autres BPR touchent jusqu'à 6 mois de rémunération. A la **BPMC**, au lieu de 2 mois, nous allons passer à 2,4 mois voir 2,5 mois environ !!! Nous verrons bien !!!

Pour certains, c'est un PROGRES ...nous vous laissons le soin de JUGER !

Les salariés BPMC verront une augmentation de leur participation....mais comme vous le savez aussi.....

la participation est 100 % hiérarchisée !

Les 2 signataires ont fait un choix qu'on pourrait qualifier par le haut !
Ils ont privilégié les hauts salaires au détriment des salaires bas et moyens !

Maintenant, les papiers jaunes sont-ils toujours aussi crédibles ?

Les croirez-vous toujours, nonobstant leur lecture attrayante ?

Néanmoins, ils font souvent tout le contraire de ce qu'ils écrivent !

FORCE D'ATTRACTION
SUR
L'O.S. MAJORITAIRE !

